

CATALOGUE DE NOS FORMATIONS (Version 16 août 2023)



SO AVOCAT FORMATION
34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse
05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com



Pourquoi choisir l'organisme SO AVOCAT FORMATION?

La société SO AVOCAT FORMATION a été créée en mars 2022 dans le but de développer une activité spécifiquement dédiée à la formation professionnelle dans le domaine du droit social.

Dans le cadre de son activité d'Avocat spécialisé en droit social depuis 2002, sa fondatrice, Stéphanie OGEZ, contribue à la formation initiale des futurs professionnels (École des Avocats, Université). Elle intervient également de longue date auprès des entreprises : dirigeants, collaborateurs ou encore instances représentatives.

Son approche, à la fois juridique et pratique, avec des retours d'expériences et une bonne connaissance du conseil et du contentieux permet aux sessions de formation d'être interactives et concrètes tout en répondant aux exigences qualitatives des entreprises en matière de formation professionnelle.

En **intra-entreprise** ou en **inter-entreprises**, le choix a été fait de dispenser des actions de formation à des groupes à taille humaine pour permettre l'interactivité propice à la pédagogie mais également, la convivialité des échanges.

SO AVOCAT FORMATION n'est pas assujetti à la TVA.



SO AVOCAT FORMATION
34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse
05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com



Pourquoi se former?

Le droit social est une matière en perpétuelle évolution, et dont la complexité n'a d'égale que l'importance des risques encourus en cas de méconnaissance de la règle.

Les entreprises via les services des ressources humaines sont impactées directement par ces changements.

L'intensité législative et réglementaire et le volume des décisions jurisprudentielles rendent indispensable une actualisation régulière de ses connaissances, avec le regard d'un professionnel permettant de décrypter les informations, les mettre en perspective, identifier les plans d'actions à mettre en œuvre dans la pratique professionnelle.

À propos de Qualiopi....

SO AVOCAT FORMATION a obtenu la certification Qualiopi en mai 2022 et continue de s'inscrire dans cette démarche.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin de pouvoir répondre à leurs interrogations, d'anticiper les besoins particuliers qu'elles auraient identifiés et de garantir l'accessibilité à la formation.

ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENTIELLE EN DROIT SOCIAL

PRÉSENTATION :

- L'organisme SO AVOCAT FORMATION a mis en place ses formations d'actualité RH articulées autour d'une journée d'actualité sociale juridique et pratique.
- Ces formations se déroulent chaque semestre de l'année sur Toulouse et le déjeuner est inclus.
- Il est toutefois possible de les effectuer au sein d'une même entreprise si les participants sont nombreux.
- La présentation est ponctuée de points pratiques sur les thèmes abordés dans l'actualité.

OBJECTIFS :

- Identifier les nouvelles règles applicables légales ou jurisprudentielles
- Traduire l'évolution du cadre juridique dans sa pratique professionnelle

POINTS ABORDÉS:

- La journée se décompose en deux parties :
- **Le matin** : L'actualité législative et réglementaire est passée au crible
- **L'après-midi** : Les décisions ayant marqué l'actualité jurisprudentielle sont commentées avec leurs incidences pratiques

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Le support est à la fois **théorique**, présentant les règles légales applicables et leurs évolutions mais aussi **pratique**, permettant de maîtriser vos obligations.

PUBLIC CONCERNÉ:

- DIRIGEANTS
- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- JURISTES
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PRE-REQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- **Formations Intra-entreprises** : 2 mois
- **Formations Inter-entreprises** : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

REGLEMENT INTERIEUR ET POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR

PRÉSENTATION :

- Les relations individuelles sont la base des relations de travail dans l'entreprise.
- Le règlement intérieur demeure un outil structurant et indispensable pour définir les règles de l'entreprise ; le législateur et la jurisprudence lui donnent une place prépondérante dans l'action de l'employeur.
- La procédure disciplinaire est complexe et sa mise en œuvre présente bien des pièges !

OBJECTIFS :

- Repérer les enjeux du règlement intérieur
- Identifier une faute et les règles probatoires
- Mettre en œuvre une procédure disciplinaire régulière

POINTS ABORDÉS:

- Le règlement intérieur :
- Définition, contenu et règles de mise en place, la notion de sanction, les nouvelles obligations issues des dernières réformes
- L'exercice du pouvoir disciplinaire de l'employeur :
- La notion de faute, la question de preuve, les limites du pouvoir disciplinaire de l'employeur, la procédure disciplinaire : règles, délais et subtilités, le risque judiciaire.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- JURISTES,
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PREREQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

LES BASES DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION:

- La Protection sociale complémentaire est une composante essentielle de la politique sociale de l'entreprise et de la marque employeur.
- Les enjeux financiers sont majeurs.
- A la croisée des chemins entre le droit social, le droit de la sécurité sociale et le droit des assurances, sa complexité intimide. La maîtrise de cette matière est un atout.

OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux et intérêts de la protection sociale complémentaire en tant qu'outil de management de l'entreprise et d'optimisation sociale
- Connaître les obligations de l'employeur et les vérifications préalables obligatoires,
- Mettre en œuvre le régime et préparer sa modification

POINTS ABORDÉS:

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire,
- Présentation des notions et des intervenants en PSC,
- La prévoyance lourde : risques et garanties,
- La complémentaire santé,
- Sources juridiques en santé et prévoyance,
- Généralisation des garanties santé,
- Portabilité,
- Mise en place de la couverture (article L911-1 CDD)
- Modifications de la couverture
- Régime social et fiscal : notion de régime obligatoire et collectif
- Le rôle du CSE

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les astuces de rédaction de la DUE, fourniture de modèles d'actes

PUBLIC CONCERNÉ:

- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- JURISTES,
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PREREQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ⚡ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ⚡ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ⚡ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ⚡ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

SO AVOCAT FORMATION

34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse

05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com

CONDUIRE LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION:

- Le Code du travail a laissé depuis plusieurs années une large place à l'adaptation des règles dans l'entreprise, par le biais de la négociation collective.
- Toutes les tailles d'entreprises sont concernées.
- Les entreprises de plus de 50 salariés ont en outre une obligation annuelle de négocier avec leurs partenaires syndicaux.
- La maîtrise de la négociation collective d'entreprise est incontestablement un atout pour piloter la politique sociale.

OBJECTIFS :

- Connaître les opportunités de la négociation collective
- Identifier les aspects juridiques de la négociation collective
- Mettre en œuvre la négociation et concrétiser la conclusion d'un accord d'entreprise

POINTS ABORDÉS:

- Définir ses besoins et l'intérêt du recours à la négociation collective
- Articulation entre les normes juridiques
- Les interlocuteurs de la négociation selon la taille de l'entreprise
- Les thèmes et enjeux de la négociation collective
- Les négociations obligatoires
- Le déroulement et la méthodologie de la négociation
- Les modes de conclusion et les aspects rédactionnels
- Le formalisme : obligation de dépôt et de publicité

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- JURISTES,
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PREREQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

SO AVOCAT FORMATION

34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse

05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com

GÉRER L'ALTÉRATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ ET LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

PRÉSENTATION :

- Les entreprises peuvent être confrontées à des suspensions de contrats de travail ainsi qu'à des reconnaissances d'inaptitude d'un salarié à son poste de travail.
- La loi et la jurisprudence encadrent strictement la marge de manœuvre des entreprises dans ces phases qui peuvent engager la responsabilité de l'entreprise.

OBJECTIFS :

- Identifier les obligations du salarié et de l'employeur à l'occasion de la suspension du contrat de travail
- Comprendre le rôle des services de santé au travail et savoir appréhender les avis du médecin du travail
- Mettre en œuvre la procédure de reclassement et les aspects juridiques de la procédure de licenciement pour inaptitude

POINTS ABORDÉS:

- Les obligations et droits du salarié pendant la suspension du contrat de travail : obligation de justification et de loyauté
- Les obligations et prérogatives de l'employeur pendant les arrêts de travail
- Les modes de rupture du contrat de travail possibles pendant les périodes de suspension
- La procédure de licenciement pour inaptitude : étapes, méthodologie et points de vigilance
- Les contours de l'obligation de reclassement
- Les recours possibles

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- DIRIGEANTS
- JURISTES, JURISTES DE CABINET JURISTES D'ENTREPRISE
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PRÉREQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ⚡ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ⚡ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ⚡ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS
- TARIF : ⚡ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si

LES BASES DES RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL

PRÉSENTATION :

- Le contrat de travail est la base de la relation contractuelle.
- La conclusion du contrat conditionne le régime de ses évolutions ultérieures. Maîtriser ces aspects et leurs enjeux est un préalable indispensable à la gestion du personnel

OBJECTIFS :

- Différencier les différentes formes de contrats de travail
- Gérer la période d'essai
- Identifier les écueils et spécificités des différentes clauses contractuelles

POINTS ABORDÉS:

- **Le choix du contrat de travail :**
 - Les différentes formes d'engagement, leurs spécificités et leur régime
 - Le contrat de travail à durée déterminée
 - Le contrat de travail à temps partiel
- **La période d'essai :**
 - Les conditions de conclusion, la durée
 - Le régime de la rupture de la période d'essai
- **La rédaction du contrat de travail :**
 - Les mentions obligatoires du contrat : la distinction entre les clauses contractuelles et les clauses informatives
 - Les différents types de clauses du contrat de travail
 - Les clauses « classiques » : clauses de rémunération, durée du travail, mobilité géographique, mise à disposition de matériel
 - Les clauses « spéciales » : non concurrence, dédit formation
 - Focus sur la délégation de pouvoir

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation, les modèles de rédaction

PUBLIC CONCERNÉ:

- DRH, RRH, COLLABORATEURS RH
- JURISTES, JURISTES DE CABINET
- RESPONSABLES DU PERSONNEL

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PREREQUIS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ NOUS CONSULTER

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- **Formations Intra-entreprises :** 2 mois
- **Formations Inter-entreprises :** Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

LES ATTRIBUTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

PRÉSENTATION

- Depuis les Ordonnances du 22 septembre 2017, le Comité social et économique montre un nouveau visage, unifié et largement adaptable par la négociation d'entreprise. La parfaite connaissance des règles applicables et des enjeux de l'institution sont des atouts majeurs pour maîtriser la stratégie sociale de l'entreprise.

OBJECTIFS :

- Repérer les règles de fonctionnement des instances représentatives du personnel compte tenu de la taille de l'entreprise
- Gérer les attributions du CSE et ses moyens pour savoir faire vivre l'institution au quotidien

POINTS ABORDÉS:

- **Les attributions du CSE :**
- Notion d'information et de consultation,
- Attributions ponctuelles,
- Attributions récurrentes,

- **Le fonctionnement du CSE :**
- Réunions,
- Ordre du jour,
- Les avis du CSE,
- Communication avec les élus,
- Les possibles adaptations conventionnelles.

- **Les moyens du CSE :**
- Les crédits d'heures,
- Locaux et moyens de communication

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- MEMBRES DE LA DIRECTION ET DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- MEMBRES ÉLUS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

PRÉ-REQUIS :

- TOUTE PERSONNE CONFRONTÉE À L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ SUR DEVIS

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises :
- 2 mois
- Formations Inter-entreprises :
- Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

LES ATTRIBUTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS UNE ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

PRÉSENTATION

- Depuis les Ordonnances du 22 septembre 2017, le Comité social et économique montre un nouveau visage, unifié et largement adaptable par la négociation d'entreprise. La parfaite connaissance des règles applicables et des enjeux de l'institution sont des atouts majeurs pour maîtriser la stratégie sociale de l'entreprise.

OBJECTIFS :

- Repérer les règles de fonctionnement des instances représentatives du personnel compte tenu de la taille de l'entreprise
- Gérer les attributions du CSE et ses moyens pour savoir faire vivre l'institution au quotidien

POINTS ABORDÉS:

- **Les attributions du CSE :**
- Notion d'information et de consultation,
- Attributions ponctuelles,
- Attributions récurrentes,

- **Le fonctionnement du CSE :**
- Réunions,
- Ordre du jour,
- Les avis du CSE,
- Communication avec les élus,
- Les possibles adaptations conventionnelles.

- **Les moyens du CSE :**
- Les crédits d'heures,
- Locaux et moyens de communication

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- MEMBRES DE LA DIRECTION ET DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- MEMBRES ÉLUS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

PRÉ-REQUIS :

- TOUTE PERSONNE CONFRONTÉE À L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS UNE ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ SUR DEVIS

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

LA NOUVELLE LOI SANTÉ AU TRAVAIL DU 2 AOÛT 2021 ET SES DÉCRETS D'APPLICATION: Quels impacts pour les services interentreprises?

PRÉSENTATION

La loi du 2 août 2021 prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des services de prévention et de santé au travail sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIFS :

- Identifier les impacts de la réforme du 2 août 2021 dans la pratique et les missions des acteurs de la santé au travail
- Adapter les pratiques professionnelles en tenant compte de ce nouvel environnement juridique

POINTS ABORDÉS:

- Introduction :
- Les constats et principaux enjeux de la réforme
- L'adoption du texte : un long chemin
- Les axes et priorités de la loi
- Les nouveautés dans les missions des SPSTI
- Modifications dans le suivi de l'état de santé du salarié (visites reprise, préreprise, visites post-exposition, visites post-professionnelles, etc.)
- Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi : De la cellule de PDP à l'entretien de liaison, revue de l'ensemble des dispositifs proposés par la loi (essai encadré, convention CRPE, etc.)
- L'évolution des métiers, les missions déléguées

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation Powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Les cas pratiques et mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ:

- **SECRÉTAIRES, ASSISTANTES MÉDICALES,**

PRÉ-REQUIS :

- **AUCUN PRÉ REQUIS N'EST SOLlicitÉ**

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ **DURÉE : UNE JOURNÉE (7H)**

- ☛ **UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM**
- ☛ **L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS**

TARIF : ☛ **SUR DEVIS**

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- **UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION**
- **UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE**

DÉLAI D'ACCÈS :

- **Formations Intra-entreprises : 2 mois**
- **Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées**

Je mets en place les élections professionnelles dans mon entreprise

PRÉSENTATION

La mise en place ou le renouvellement des élections des représentants du personnel est un moment fondateur de la vie de l'entreprise. Le processus n'est pas complexe, mais il est jalonné de règles importantes que le chef d'entreprise ou son représentant doivent connaître.

OBJECTIFS :

- Connaître les enjeux des élections professionnelles,
- Maîtriser les étapes des élections professionnelles dans une entreprise,
- Elaborer le calendrier et les documents nécessaires à la préparation des élections professionnelles.

POINTS ABORDÉS:

- Le déclenchement des élections : quelles obligations pour l'entreprise : Calcul des seuils d'effectifs, périmètre du CSE et la notion d'établissement, la subtilité de la présence de salariés mis à disposition
- L'information des salariés sur l'engagement des élections : Affichage, Les premières étapes spécifiques aux entreprises dont l'effectif est compris entre 11 et 20 salariés, procès-verbal de carence
- La négociation du protocole d'accord préélectoral : L'invitation des organisations syndicales, la procédure et les conditions de validité, préparer la réunion de négociation
- La préparation des opérations électorales : Calendrier (les règles de son élaboration, les délais impératifs), phases préparatoires, documents à formaliser, déroulement du scrutin, dépouillement, établissement du procès-verbal, proclamation des résultats.
- Le contentieux électoral

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Support d'animation Powerpoint adressé par mail 24H avant le début de la formation et projection
- Animations pédagogiques : cas pratiques, quizz en ligne, mises en situation

LE + PÉDAGOGIQUE :

- Préparer son propre calendrier d'élections, remplir ensemble le procès-verbal et s'entraîner au dépouillement.

PUBLIC CONCERNÉ:

- JURISTES ET CHARGÉS DE LA PAYE EN SERVICE SOCIAL
- DIRIGEANTS, DIRECTEURS D'ENTREPRISE, RESPONSABLES DU PERSONNEL D'ENTREPRISES, RRH, DRH

PRÉ-REQUIS :

- AUCUN PRÉ REQUIS N'EST SOLlicitÉ

DURÉE ET MODALITÉS: ☛ DURÉE : UNE DEMI-JOURNÉE (3,5H)

- ☛ UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM
- ☛ L'ANIMATION INTERACTIVE DU GROUPE PERMET À CHACUN DE BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS QUI SONT DIFFUSÉES, TOUT EN FACILITANT L'ÉCHANGE DES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

TARIF : ☛ SUR DEVIS

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- UN QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX STAGIAIRES ET LEUR PERMETTRA D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
- UNE ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION SERA REMISE À CHAQUE STAGIAIRE

DÉLAI D'ACCÈS :

- Formations Intra-entreprises : 2 mois
- Formations Inter-entreprises : Nous consulter pour savoir si des dates sont déjà planifiées

SO AVOCAT FORMATION

34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse

05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com

NOS FORMATIONS « SUR MESURE »

PRÉSENTATION

Ce catalogue ne présente aucun caractère exhaustif.

Notre organisme de formation peut vous proposer et créer des formations totalement adaptées à vos besoins sur l'ensemble des thématiques du droit du travail ou de la sécurité sociale. Un délai de deux mois est nécessaire pour les concevoir.

Ces formations peuvent répondre à un besoin en lien avec l'actualité (réformes législatives), un projet d'entreprise ou une problématique ponctuelle (restructuration), répondre à un souhait de montée en compétence des équipes (RH ou management) ou de prévention des risques professionnels (ex: risques psychosociaux).



SO AVOCAT FORMATION

34, rue de Rémusat - 31000 Toulouse

05.62.18.43.34/ Mail : contact@so-avocats.com